

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
-----  
**Département de la HAUTE-SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE**  
-----

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 17 DECEMBRE 2012**

Présents : MONET Claude, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, MEYNET Maurice, ROSNOBLET Patrick, TISSOT Joëlle, GILLIER Claudette, BRAND Eric, GAY-PERRET Claude, LACUEILLE Jean-Luc, SANCHEZ Lydia, DUVAL Jean-François, CAPORALE Patrice, VILLIERS Gérard, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, WALL Hélène, DEVOS René, ROCH Claire, LEVET Pascale.  
Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude MONET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis

### **1/ Pris connaissance:**

Des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux déposées et accordées depuis la dernière séance du conseil

Des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

De la décision du Maire n°2012-13 relative au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société H. BERAUD Ingénierie pour le suivi des travaux d'aménagement de la nouvelle voie d'accès au hameau des Néjouaz (missions DET et AOR), d'un montant de 4 752,00 € HT.

De la décision du Maire n°2012-14 relative au marché à passer avec la société BARBIER Daniel pour des travaux de réfection de maçonnerie dans le réservoir communal d'eau potable des Crys, d'un montant de 4 700,00 € HT.

2°) **Voté** la décision modificative n°1 sur l'exercice 2012 du budget principal, qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 138 186,29 €
- En dépenses et recettes d'investissement : 191 061,29 €

3°) **Voté** une subvention complémentaire de 5000,00 € à l'association Entente Sportive d'Amancy.

4°) **Voté** la décision modificative n°1 sur l'exercice 2012 du budget annexe du service de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à 9 615,00 €.

5°) **Voté** les tarifs des services publics communaux pour l'année 2013.

6°) **Donné son accord** sur le montant de la participation de la commune aux travaux de création d'un passage piéton souterrain sous la RD 1203 au Pont de Foron. La participation versée au Conseil Général de la Haute Savoie sera de 92 000,00 €, ce qui représente 50% du surcout entre la traversé à niveau en deux temps et le passage inférieur.

7°) **Approuvé** les marchés de travaux relatifs à la création d'une nouvelle voie d'accès au hameau des Néjouaz :

- Lot 1 avec la société DECREMPS pour un montant de 81 937,50 € HT
- Lot 2 avec la société EIFFAGE TP pour un montant de 40 179,30 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h20.

Fait à AMANCY le 18 décembre 2012.

**Le Maire,**

**Claude MONET.**